

## SIGNALISATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE A LUDRES

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, chargé de la voirie, informe l'assemblée que la mise en place d'une signalisation intérieure à la Zone industrielle devient une nécessité pour la circulation des poids lourds et la sécurité des usagers.

Une consultation des Entreprises spécialisées a été effectuée et la Société des SIGNAUX GIROD-BELLEFONTAINE - 39 400 MOREZ, se propose d'effectuer ces travaux pour un montant de TTC, 106 420 F 97

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux aux Etablissements GIROD-BELLEFONTAINE 39 400 MOREZ, pour un montant de 106 420 F 97 TTC.

- précise que cette somme sera inscrite au B.S. 1982.